



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE



**20 avril 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le vingt avril deux-mille-dix-huit (20 avril 2018) à neuf heures (9 h 00) à laquelle sont présents et forment quorum :

MM      Le conseiller Patrice Charette  
          Le conseiller Yvan Guindon  
          Le conseiller Michel Lefebvre

Sont absents :                   MME      La conseillère Louise Gaudreau  
  M.        Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 16 avril 2018.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 9 h 00.

**3. RÉS. 100.04.2018      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
20 AVRIL 2018 À 9 H 00**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Embauche de personnel pour la saison estivale 2018;
- 6. Règlements**
  - 6.1 Adoption du règlement numéro 2018-287 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54;
  - 6.2 Adoption du règlement numéro 2018-288 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;



- 6.3 Adoption du règlement numéro 2018-290 modifiant le plan d'urbanisme relatif à la modification du plan d'affectations du sol dans le secteur du Blueberry Lake;
- 6.4 Adoption du règlement numéro 2018-292 décrétant l'achat et la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 2018-285;
- 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2018-293 portant sur l'obligation de lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des cours d'eau de Labelle;

#### **7. Période de questions et réponses**

#### **8. Levée de la séance**

Adoptée

#### **5.1 RÉS. 101.04.2018                   EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SAISON ESTIVALE 2018**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher messieurs Vincent Philippon et Alexandre Bergeron à titre de préposés aux espaces verts, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2018 pour une période de 10 semaines. Les dates d'emploi pourront varier en fonction des besoins du service.

D'embaucher monsieur Miguel Charette à titre de préposé aux espaces verts, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2018 pour une période de 15 semaines. Les dates d'emploi pourront varier en fonction des besoins du service.

D'embaucher Mme Cynthia Watier-Céré comme préposée au bureau d'accueil touristique et de la station d'enregistrement de la faune conformément aux dispositions de la politique 2013-51 pour la période débutant aux alentours du 23 avril et se terminant vers le 15 novembre.

Adoptée

#### **6.1 RÉS. 102.04.2018                   ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2002-54**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier plusieurs définitions et certaines exigences en ce qui concerne le dépôt des plans lors de la vérification des marges et les renseignements minimaux lors du dépôt d'une demande de démolition de bâtiment;



CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2018-287 modifiant le règlement sur l'application des règlements d'urbanisme numéro 2002-54 afin de modifier plusieurs définitions et certaines exigences en ce qui concerne le dépôt des plans lors de la vérification des marges et les renseignements minimaux lors du dépôt d'une demande de démolition de bâtiment.

Que la modification du règlement sur l'application des règlements d'urbanisme soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

6.2

**RÉS. 103.04.2018                      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-288  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56  
RELATIF AU ZONAGE**

CONSIDÉRANT la modification d'une limite et de plusieurs usages autorisés dans quelques zones sur le territoire;

CONSIDÉRANT la mise à jour de certaines dispositions réglementaires touchant, entre autres, les quais et les hangars à bateaux, l'usage complémentaire agricole de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE suivant la réception du Règlement 328-2017 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle et de récréation dans le secteur du centre de villégiature du Blueberry Lake, il y a lieu d'adopter le règlement de concordance afin de remplacer la zone For-206 pour la zone Pa-208 et de créer une nouvelle grille des usages;

CONSIDÉRANT QUE l'épellation de la zone Rec-208 est modifiée par l'épellation Pa-208 suivant une correction administrative;



CONSIDÉRANT QUE le changement d'épellation assure la concordance avec l'affectation «Paysagère» prévue sur le plan des affectations du sol du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 19 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement contient plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 2018-288 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Que la modification du règlement de zonage soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**6.3      RÉS. 104.04.2018                      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-290  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RELATIF À LA  
MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATIONS DU SOL  
DANS LE SECTEUR DU BLUEBERRY LAKE**

CONSIDÉRANT la modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides numéro 328-2017 afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle et de récréation dans le secteur du centre de villégiature du Blueberry Lake;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 16 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 avril 2018;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



D'adopter le règlement numéro 2018-290 modifiant le plan d'urbanisme relatif à la modification du plan d'affectations du sol dans le secteur du Blueberry Lake.

Que le règlement de modification du plan d'urbanisme soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**6.4 RÉS. 105.04.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-292 DÉCRÉTANT L'ACHAT ET LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-285**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2018-292 décrétant l'achat et la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 2018-285.

Le règlement numéro 2018-292 décrète un emprunt de 180 000 \$ payable par une compensation imposée à chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par la collecte des matières résiduelles.

Que le présent règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-293 PORTANT SUR L'OBLIGATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES COURS D'EAU DE LABELLE**

Le conseiller Patrice Charette donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2018-293 portant sur l'obligation de lavage des embarcations afin d'assurer la protection et la conservation des cours d'eau de Labelle et dépose le projet de règlement.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.

**8. RÉS. 106.04.2018 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 9 h 20.

Adoptée

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière et  
directrice générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_(original signé)\_\_\_\_\_

Robert Bergeron  
Maire